



Arrêté Municipal 2025-240-8 du 19 juin 2025

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE RIAN 83560

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE RIAN



Du mardi 15 juillet 2025 au mardi 29 juillet 2025 inclus.

PIECES ANNEXES AU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Etabli par Monsieur Michel MILANDRI, Commissaire Enquêteur

Rapport établi à PEIPIN, terminé le 04 août 2025.

- Diffusion :
1. Original et reproductible : Monsieur le Maire de RIAN
 2. Copie : Monsieur le Président du Tribunal Administratif de TOULON
 3. Minute : Le Commissaire Enquêteur

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE RIAN 83560

SOMMAIRE

Pièce n°1 : Courrier au TA pour demande d'un commissaire enquêteur	3
Pièce n° 2 : Désignation du CE	4
Pièce n°3 : Déclaration sur l'honneur du CE	5
Pièce n° 4 : Affichage site commune	6
Pièce n° 5 : Rapport de constatation affichage	7
Pièce n° 6: Parutions LA MARSEILLAISE	13
Pièce n° 7 : Parutions VAR MATIN	15
Pièce n° 8 : Arrêté du Maire n° 2025-240-8	17
Pièce n° 9 : site CNCE	21
Pièce n° 10 : Panneau Pocket	22
Pièce n° 11 : Publication « Notre Territoire »	23
Pièce n° 12 : Certificat de début et de fin d'affichage	25
Pièce n° 13 : PV de synthèse	27

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de RIANs

le 26/05/2025



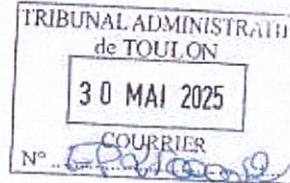
Réf : NB/CC/111394

V/lettre du

Affaire suivie par : Christelle CAMINATI

Service : Responsable Affaires Générales

Objet : Nomination d'un commissaire enquêteur - Extension du cimetière



Le Maire de RIANs - 83560
à

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON
5 rue Jean Racine
CS 40510
83041 TOULON Cedex 09

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure d'extension du cimetière de la Commune de Rians et en application du Code de l'Urbanisme, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur pour une enquête publique de **quinze jours**, qui pourrait débiter à partir de début juillet 2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Nicolas BRÉMOND

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

10/06/2025

N° E25000052 /83

LA MAGISTRATE EN CHARGE DES ENQUETES
PUBLIQUES

E- Décision désignation commission ou commissaire du 10/06/2025

Vu la lettre, enregistrée le 30/05/2025, par laquelle le maire de la commune de Rians demande la désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet d'extension du cimetière de la commune de Rians ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Mme Hermine LE GARS en qualité de magistrate déléguée aux enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel MILANDRI est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Rians, à Monsieur Michel MILANDRI, commissaire-enquêteur.

Fait à TOULON, le 10/06/2025

La magistrate déléguée,



Hermine LE GARS

REPUBLIQUE FRANCAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULON

5 rue Jean Racine
CS 40510

83041 TOULON CEDEX 09

Téléphone : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Adresse courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Greffe ouvert du lundi au vendredi de

9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

<https://toulon.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000052 / 83

(à rappeler dans toutes correspondances)

TOULON, le 10/06/2025

E25000052 / 83

Monsieur Michel MILANDRI

9 rue de la pierre

04200 PEIPIN

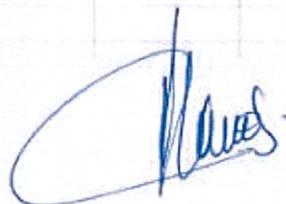
E- Déclaration sur l'honneur

Enquête publique : Projet d'extension du
cimetière sur la commune de Rians.

Je soussigné(e), Monsieur Michel MILANDRI,
demeurant 9 rue de la pierre, PEIPIN (04200),
désigné(e) pour l'enquête publique susvisée,
déclare sur l'honneur ne pas être intéressé(e) à
l'opération à titre personnel ou en raison de mes
fonctions, notamment au sein de la collectivité, de
l'organisme ou du service qui assure la maîtrise
d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ou le contrôle de
l'opération soumis à enquête au sens des
dispositions de l'article L. 123-5 du code de
l'environnement.

A PEIPIN le 11.06 2025

Le



EN 1 CLIC



MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



MES DOSSIERS URBANISME



MES TRANSPORTS

LE FIL INFO

AVIS ENQUÊTE 19 juillet 2025 à 9h00
au mardi 29 juillet 2025 à 16h15

Le dossier d'enquête publique est consultable :

En mairie pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h15 (fermeture à 16h le vendredi).

Sur le site internet www.registre-dematerialise.fr/6387

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : EXTENSION DU CIMETIÈRE DE RIANS

Sur le registre papier d'enquête disponible en Mairie, aux jours et horaires cités ci-dessus.

Par courrier postal : M. le commissaire enquêteur, projet d'extension du cimetière, Mairie de Rians, 30 rue de la République 83560 Rians.

Sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet www.registre-dematerialise.fr/6387

Par mail : enquete-publique-6387@registre-dematerialise.fr

Auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences organisées à la Mairie aux jours et horaires suivants :

- **Mardi 15 juillet 2025 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête)**
- **Mardi 29 juillet 2025 de 14h à 16h15 (clôture de l'enquête)**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site www.registre-dematerialise.fr/6387 et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de cette enquête et après avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques, le Préfet du Département du Var prendra un arrêté autorisant ou refusant le projet d'extension du cimetière de Rians.

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées auprès du Maire par courrier : M. le Maire, enquête publique relative à l'extension du cimetière de Rians, 30 rue de la République 83560 Rians ou par téléphone au 04 94 72 64 80

Pour quel ?
Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement !

Pourquoi ?
- communal en IZC
- possibilité de financer vos travaux en communes
- possibilité de gérer le permis de construire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.mairie-rians.fr

PLAN CANICULE
REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES : PENSEZ A VOUS INSCRIRE !

L'objectif de ce dispositif est de permettre aux personnes les plus fragiles d'être contactées régulièrement en cas de déclenchement, par la préfecture, du niveau orange du plan canicule.

Les personnes concernées sont invitées à s'inscrire à tout moment, d'autant plus à l'approche de l'été où les risques de canicules sont

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Extension du cimetière de Rians

Arrêté municipal : n°2025-240-8

Par arrêté municipal n°2025-240-8 en date du 19 juin 2025 le Maire de la commune de Rians a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de Rians (119 places supplémentaires) pour répondre à la nécessité d'agrandir le cimetière actuel.

M. MILANDRI a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

**L'enquête se déroulera en mairie de Rians
du mardi 15 juillet 2025 à 9h00
au mardi 29 juillet 2025 à 16h15**

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- En mairie pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h15 (fermeture à 16h le vendredi)
- Sur le site internet www.registre-dematerialise.fr/6387

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations du mardi 15 juillet à 9h au mardi 29 juillet 2025 à 16h15:

- Sur le registre papier d'enquête disponible en Mairie, aux jours et horaires cités ci-dessus
- Par courrier postal : M. le commissaire enquêteur, projet d'extension du cimetière, Mairie de Rians, 30 rue de la République 83560 Rians
- Sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet www.registre-dematerialise.fr/6387
- Par mail : enquete-publique-6387@registre-dematerialise.fr
- Auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences organisées à la Mairie aux jours et horaires suivants :
 - **Mardi 15 juillet 2025 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête)**
 - **Mardi 29 juillet 2025 de 14h à 16h15 (clôture de l'enquête)**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site www.registre-dematerialise.fr/6387 et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de cette enquête et après avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques, le Préfet du Département du Var prendra un arrêté autorisant ou refusant le projet d'extension du cimetière de Rians.

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées auprès du Maire par courrier : M. le Maire, enquête publique relative à l'extension du cimetière de Rians, 30 rue de la République 83560 Rians ou par téléphone au 04 94 72 64 80

SITE COMMUNE LE 23 JUIN 2025

DEPARTEMENT Var (83)

Police Municipale de Rians



06 Place du Postail
83560 RIAN
Tél. : 04 94 77 15 86
fax :

Rapport N° 3/2025

Lieu : 30 Rue De La Republique - 83580 Rians
(France)

Affaire : AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Extension du cimetière de RIAN

Natinf :

/



RAPPORT DE CONSTATATION

En l'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin à quinze heures,

Je soussigné, Brigadier- Chef Principal Christophe MOUGIN,
—Agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté en service au Poste de Police Municipale de Rians;
—En résidence à la Police Municipale de RIAN;
—VU, les articles 21; 21/2°; 21-2; D14-1; 53 et 78-6 du Code de Procédure Pénale;
—VU, le Code Pénal et notamment l'article 610-5 du Code Pénal;
—VU, le Code de Sécurité Intérieure et notamment les articles L 132-1 et L 511-1;
—VU, les articles L.2212-2 et suivants du Code des Collectivité Territoriales;
—VU, l'article R 104-35 du Code de l'Urbanisme;
—CONSIDERANT, l'Arrêté Municipal numéro 2025-240-B en date du 19 juin 2025;
—CONSIDERANT, l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de RIAN (119 places supplémentaires) pour répondre à la nécessité d'agrandir le cimetière actuel;
—CONSIDERANT, que Monsieur Le MAIRE de la commune de RIAN, désire un Rapport de CONSTATATION de l'affichage de "L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE" sur tout le territoire communal;
—Revêtu de notre tenue d'uniforme et muni des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes:

Le Lundi vingt trois juin deux mille vingt cinq à neuf heures vingt six minutes, Madame MERLE Christiane, Première Adjointe, Déléguée à l'Urbanisme et au Foncier, me demande d'effectuer un affichage d'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ayant pour objet l'extension du cimetière de la Commune de Rians.

- Cette enquête se déroulera en mairie de Rians:
- Du mardi 15 juillet 2025 à 09h00 au mardi 29 juillet 2025 à 16h15.

Le jour même et à ma demande, l'ensemble de l'effectif de la Police Municipale effectue en priorité cette action d'affichage sur tous les panneaux publics du territoire communal.

Des photographies sont effectuées au même moment de l'affichage de cet AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur chaque panneau d'affichage et au sein de l'Hôtel de Ville.

LISTE DES PANNEAUX D'AFFICHAGE:

Place de l'Hôtel de Ville ; Ecole Primaire, 03, chemin de la Garde ; Ecole primaire, 01, chemin de la Garde ; Quartier Vallon de Patron ; Quartier les Estréchets ; Quartier les Plantiers ; Quartier le Pré du Gaye ; Quartier le Bénas ; Salle des Fêtes communale ; Quartier le Sauvage ; Quartier Valavès ; Quartier la Goye ; Quartier les Sauvages ; Gare Routière ; Quartier la Toulonne ; Quartier Réal des Andrieux ; Ecole Maternelle, entrée parking Bordas ; Ecole Maternelle, entrée La Poste ; Hôtel de Ville, à proximité de l'entrée des bureaux du Service d'Urbanisme, entrée de l'ancien cimetière, entrée du nouveau cimetière et entrée du cimetière musulman.

PHOTOGRAPHIES:

- Ci-joint, une (1) photographie de L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE, parmi,
- Les vingt deux (22) photographies effectuées le vingt trois juin deux mille vingt cinq, qui démontrent la présence de L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE dans les panneaux d'information public.

Ces photographies sont jointes à ce présent rapport de constatation pour attester la véracité de mes propos.

En foi de quoi, est rédigé ce présent Rapport de Constatation, pour servir et valoir ce que de droit.

Destinataires :

Nb Copies	Destinataire
1	Madame La Première Adjointe, Déléguée à l'URBANISME
1	Monsieur le Maire
1	Archives PM

Fait et clos le : 26/06/2025
MOUGIN Christophe, Brigadier Chef Principal,





Var (83)

Police Municipale de Rians

RIANS, le 26/06/2025



PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Planche photographique : Rapport 3/2025

Nombre de photo(s) : 23

Adresse des faits : 30 Rue De La Republique
RIANS
83560 RIAN

Police Municipale de Rians
06 Place du Posteuil
83560 RIAN 83560 RIAN
Tél : 04 94 77 15 98
Fax :

DÉPARTEMENT Var (83)

Police Municipale de Rians



06 Place du Poteau
83560 RIANS
Tél : 04 94 77 15 58
fax :

Rapport N° 4/2025

Lieu : 30 Avenue General De Gaulle - 83580
Rians (France)

Affaire : Avis d'Enquête Publique

Objet : Extension du cimetière de RIANS

Natif :



RAPPORT DE CONSTATATION

En l'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf juillet à seize heures et dix-neuf minutes,

Je soussigné, Brigadier- Chef Principal Christophe MOUGIN,
—Agent de Police Judiciaire Adjoint, agrégé et assermenté en service au Poste de Police Municipale de Rians;
—En résidence à la Police Municipale de RIANS;
—VU, les articles 21; 21/2°; 21-2; D14-1; 53 et 78-6 du Code de Procédure Pénale;
—VU, le Code Pénal et notamment l'article 610-5 du Code Pénal;
—VU, le Code de Sécurité Intérieure et notamment les articles L. 132-1 et L. 511-1;
—VU, les articles L.2212-2 et suivants du Code des Collectivités Territoriales;
—VU, l'article R. 104-35 du Code de l'Urbanisme;
—CONSIDÉRANT, l'Arrêté Municipal numéro 2025-240-8 en date du 19 juin 2025;
—CONSIDÉRANT, l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de RIANS (119 places supplémentaires) pour répondre à la nécessité d'agrandir le cimetière actuel;
—CONSIDÉRANT, que Monsieur Le MAIRE de la commune de RIANS, désire un nouveau Rapport de CONSTATATION concernant le maintien de l'affichage de "L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE" sur tout le territoire communal;
—Revêtu de notre tenue d'uniforme et muni des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes:

Dans le cadre de la finalité de l'enquête concernant l'extension du cimetière de RIANS et notamment l'affichage de l'Avis d'Enquête Publique sur tout le territoire communal.

Enquête qui s'est déroulée en mairie de Rians:
Du mardi 15 juillet 2025 à 09h00 au mardi 29 juillet 2025 à 16h15.

Ce jour, le mardi vingt neuf juillet deux mille vingt cinq à quinze heures, Madame MERLE Christiane, Première Adjointe, Déléguée à l'Urbanisme et au Foncier, me demande d'effectuer un nouveau constat pour démontrer que l'affichage de cet AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE est encore présent sur les panneaux communaux implantés sur les divers secteurs et quartiers de la commune.

Je me rends sur ces points où l'affichage de cet AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE a été effectué en date du Lundi 23 juin 2025.

J'effectue des photographies pour démontrer que cet affichage a été maintenu en dépit du mauvais temps (rafales de vent, fortes pluies et grêle) et qu'il est encore bien présent ce jour sur les panneaux d'affichage et au sein de l'Hôtel de Ville.

LISTE DES PANNEAUX D'AFFICHAGE :

Place de l'Hôtel de Ville ; Ecole Primaire, 03, chemin de la Garde ; Ecole primaire, 01, chemin de la Garde ; Quartier Vallon de Patron ; Quartier les Estréchets ; Quartier les Plantiers ; Quartier le Pré du Gey ; Quartier le Bénas ; Salle des Fêtes communale ; Quartier les Sauvages ; Quartier Valavès ; Quartier la Goye ; Quartier le Vallat du Sauvage ; Gare Routière ; Quartier la Toulonne ; Quartier Réal des Andrieux ; Ecole Maternelle, entrée parking Bordas ; Ecole Maternelle, entrée La Poste ; au sein de l'Hôtel de Ville, à proximité de l'entrée des bureaux du Service d'Urbanisme, entrée de l'ancien cimetière, entrée du nouveau cimetière et entrée du cimetière musulman.

PHOTOGRAPHIES:

- Ci-joint, une (1) photographie de L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE, parmi,

- Les vingt deux (22) photographies effectuées ce jour, le mardi vingt neuf juillet deux mille vingt cinq, qui démontrent la présence de L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE dans les panneaux d'information public implantés sur le territoire communal.

Ces photographies sont jointes à ce présent rapport de constatation pour attester la véracité de mes propos.

En foi de quoi, est rédigé ce présent Rapport de Constatation, pour servir et valoir ce que de droit.

Destinataires :

No Copies	Destinataire
1	Madame Le Première Adjointe, Déléguée à l'URBANISME
1	Monsieur le Maire
1	Archives PM

Fait et clos le : 29/07/2025
MOUGIN Christophe, Brigadier Chef Principal,





Var (83)

Police Municipale de Rians

RIANS, le 31/07/2025



<p>PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE</p>
<p>Planche photographique : Rapport 4/2025</p>
<p>Nombre de photo(s) : 22</p>
<p>Adresse des faits : 30 Avenue General De Gaulle RIANS 83560 RIANS</p>

Police Municipale de Rians

05 Place du Posteuil

83560 RIANS 83560 RIANS

Tél : 04 94 77 15 98

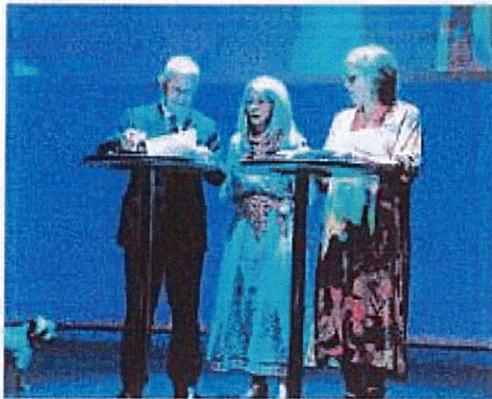
Fax :

ACTUALITÉ LOCALE

Soutien ministériel aux anciens combattants

TOULON

Jeu- di, à l'occasion de son 91^e congrès, qui se tenait au Palais Neptune, la Fédération nationale André Maginot (Fnam) a conclu un partenariat avec l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG), en présence de la ministre des Armées Patricia Miralles.



Marie-Christine Verdier-Joudas, directrice générale de l'ONaCVG, et le Général André Peter, président de la Fnam, ont signé un partenariat sous les yeux de la ministre des Armées, Patricia Miralles (au milieu).

Association historique fondée en 1888 sous le nom d'Union fraternelle des anciens militaires blessés, grandifiés de référence n°1, la Fédération nationale André Maginot, rebaptisée ainsi en l'honneur du général qui fut son président de 1918 à sa mort, en 1931, et surtout blessé de guerre en 1914 et ministre de la Guerre, tenait jeudi son 91^e congrès au Palais Neptune. Au nom de la solidarité, de la mémoire et de la transmission, ses trois piliers.

À cette occasion, la Fnam a conclu un partenariat avec l'ONaCVG, établissement public sous tutelle du ministère des Armées, qui accompagne, depuis 1916, les anciens combattants et victimes de conflits, sous le regard de la ministre Patricia Miralles. « Ce congrès est un moment de partage où nous nous souvenons de ceux qui ont servi la France et leur servent encore par leur mémoire et leur engagement », a appuyé cette dernière en marge de la signature. Une mémoire qui doit aussi rappeler aux jeunes « les héritiers des volontaires. La France n'a pas toujours agi correctement, il faut le reconnaître pour ne pas le reproduire. Il faut être honnête, les laisser venir dans l'apprentissage ou les leur faire lire les mo-

ments aux morts, qu'ils comprennent que nous nous souvenons d'eux avec des mots de reconnaissance étrangère, d'autres religions. C'est ça la force morale, regarder l'avenir et ne pas renier ce dont nos anciens ont été dévoués ». Des valeurs mises de côté au moment d'armer des puissances étrangères bellicistes méprisant le droit international, ou encore lors de la grande chasse aux sans-papiers organisée par Bruno Retailleau la semaine dernière.

« Agir en complémentarité pour mieux aider »

Ce partenariat a pour but de « agir en complémentarité pour mieux aider », explique Marie-Christine Verdier-Joudas, directrice générale de l'ONaCVG. La Fnam a 200 000 adhérents, l'ONaCVG

104 services d'aide humanitaire, et on n'a pas forcément cette complémentarité. On a aussi besoin de faire entre autres projets même les bénévoles de solidarité, et sur ce terrain, il s'agit d'une demande de aide financière pour porter ces projets ». Un soutien rendu possible par la mainmise ancienne de la Fnam, actionnaire historique de la Française des Jeux, dont elle reçoit des dividendes, « qui permettent de poursuivre nos projets de solidarité, de mémoire et d'accompagnement de la jeunesse », complète le Général André Peter, président de la Fnam. Des projets communs aux deux institutions vont aussi voir le jour, « des voyages, ateliers pour transmettre la mémoire, avec peut-être un focus sur les jeunes de l'armée », présente-ils en chœur.

Adnan Beshamouda

VAR. La PCF alerte sur l'ouverture à la concurrence des TER

Ce jeudi, des militants communistes étaient présents dans les locaux du département pour alerter sur l'arrivée de la nouvelle rame TER Omneo. Exploitée par Transdev sur la ligne Nice-Marseille dès juillet, elle a nécessité « des moyens jamais donnés à la SNCF » par la Région (200 millions d'euros), démonte le parti, notamment en matière d'équipements. Une ouverture à la concurrence qui a pour effet de débaucher des salariés de la SNCF et des Chemins de fer de Provence, de provoquer licenciements et dégradation des conditions de travail. « une politique de casse de service public » alors que « le train est plus accessible à tous », fustige la PCF AdB.



ANNONCES LEGALES
VAR
Tel: 04 91 57 79 36
annonces-legales@lamarseillaise.fr

COMMUNE DE RIAN
Enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de Rians
Par arrêté municipal n°2025-040-6 en date du 18 juin 2025 le Maire de la commune de Rians a autorisé l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de Rians (11) pièce au plan d'urbanisme pour répondre à la nécessité d'agrandir le cimetière de Rians.
M. MILANDI a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon.
L'enquête se déroulera au Maire de Rians du mardi 16 juillet à 9h au mardi 29 juillet 2025 à 16h15.
Le dossier d'enquête publique est consultable :
- En mairie pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15 (jusqu'à 16h15 le vendredi).
- Sur le site internet: <https://www.registre-dematerialisee.fr/3387>
Chacun pourra consulter éventuellement les observations du mardi 15 juillet à 9h au mardi 29 juillet 2025 à 16h15.
- Et le registre dématérialisé disponible sur :
<https://www.registre-dematerialisee.fr/3387>
- Par courriel: enquete-publique-3387@registre-dematerialisee.fr
Après la consultation enquêteur pendant ses démarches ordinaires à la Mairie aux jours et heures suivants :
- Mercredi 16 juillet 2025 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête).
- Jeudi 24 juillet 2025 de 14h à 16h15 (clôture de l'enquête).
Le rapport et les conclusions, incluant le commissaire enquêteur seront mis à disposition du public à la Mairie aux jours et heures suivantes d'ouverture, et sur le site :
<https://www.registre-dematerialisee.fr/3387> et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
À l'issue de cette enquête et suite aux avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de sécurité publique et de paysage, le Maire de la Commune de Rians prendra le présent avis motivé du présent projet d'extension du cimetière de Rians. Les observations reçues à l'issue de l'enquête publique seront prises en compte après avis du Maire par courrier tel que ci-dessus, en copie publique relative à l'extension du cimetière de Rians, 30 rue de la République 83550 Rians ou par téléphone au 04 91 57 79 36.

Publications d'annonces légales et judiciaires
Une plateforme pour gérer, en toute autonomie, la parution de vos annonces sur 5 départements
13 | 83 | 84 | 30 | 34
La Marseillaise
annonces-legales@lamarseillaise.fr
Un service dédié à l'écarte et dispensable
04 91 57 79 36
annonces-legales@lamarseillaise.fr

1IERE INSERTION LA MARSEILLAISE VENDREDI 27 JUN 2025

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE RIAN 83560

ACTUALITÉ LOCALE

Les habitants toujours sous pression des factures d'eau

LE BEAUSSET

Après une première réunion publique houleuse sur la question des factures d'eau la semaine dernière, le maire du Beausset et Vedlia en ont organisé une nouvelle ce jeudi.



Les Beaussetais se réunissent « le mercredi de transparence » concernant la hausse de leurs factures d'eau. (M. M.)

Une réunion était prévue sur l'explosion des factures d'eau, durant laquelle la légitime colère des Beaussetais avait couru à l'assaut. Celle de jeudi, qui s'est tenue dans une ambiance plus sereine malgré une tension toujours palpable, devient une véritable séance de travail, avec au moins un pourcentage d'ouverture le dialogue.

En préalable, le maire Édouard Frieret (SE) a reconnu « une communication trop tardive sur le sujet, et une première facture parfois floue ». La délégation de Vedlia et celle de l'agglomération sud Saône-

Benne ont ensuite émis de brèves explications sur les factures, assurant qu'elles seraient payables jusqu'au 1^{er} octobre, en 2 à 5 fois sans frais, et l'existence d'un fonds de solidarité pour les plus démunis, via le CCAS. La première facture est restée fermée contre une explication de « double abonnement mensuel de 13,50 euros à l'agglomération, pour des questions de branchements, révisions. Voilà du 1^{er} janvier au 31 mai, et du 1^{er} juin au

31 novembre, nous sommes du 1^{er} janvier à mai au juin 2025, et un reliquat pour novembre et décembre 2024, dans un projet d'agglomération. L'eau ne nous est et le consommateur finit par payer la facture.

« C'est une arnaque, le prix a doublé ! »

Les travaux et l'entretien, à hauteur de 4,701 € euros pour Vedlia, et 9,10 € pour l'agglomération (sur sept ans) ont causé

provoqué la hausse. « On paye l'énergie de ce qu'il a fait et sur la commune pendant des années », a déclaré Édouard Frieret. Une hausse certifiée entre 2,00 euros et 2,45 euros par mois selon le volume consommé. Mostant constaté « regard au prix du m³ : à titre d'exemple, à partir de 60 m³ consommés, chaque mètre cube coûte 2,60 euros, contre 1,60 euro en 2024. Les chiffres sont trop élevés, c'est une véritable arnaque pour des petits consommateurs, mais avec des moyens, ce n'est pas réaliste », réplique un autre habitant.

Enfin, le choix d'une délégation de service public, qui aura été validé à la fin de ce siècle, en 2031, est justifié par des capacités financières et financières. Des réponses entendues, mais loin de faire oublier « le manque de transparence dénoncé par une citoyenne. Adrien Benhamouda

LE LUC EN PROVENCE 6 mois de prison requis contre la gérante d'un refuge animalier

Je t'as, la gérante du refuge animalier « La » au Luc en Provence était jugée par le tribunal correctionnel de Draguignan pour des actes de négligence et de violence commis sur une trentaine de chiens et chats. Des faits remontant à 2023, qui ont mené à la fermeture du lieu et au placement des animaux auprès de la SPA en mars 2024, après une mise en détresse et un refus de l'accusée de se soumettre à un contrôle, en décembre 2023. Le procureur a requis six mois de prison ferme contre cette gérante, absente à l'audience, et le retrait définitif des animaux, une peine qui pourrait être appréciée par le sursis qu'elle encourt dans le cadre d'une autre affaire. L'association Stéphane Lantier, une des parties civiles, ne s'attendait de la sanction proposée, même si « on aurait aimé un ex-jurme ou des amendements judiciaires de la prévention pour éviter une récidive », a réagi son président Stéphane Lantier. Le verdict sera rendu le 18 septembre.

Avant de prendre la route cet été, prenez le temps de souffler

VAR

Cet été, l'opération « Prenez le temps de souffler » menée par l'association Prévention et modération, incite à lutter contre l'alcool au volant, en Paca, et dans plusieurs villes du Var notamment.



Mise à disposition par Prévention et modération dans 5 bars varois la Flitebox permet de mesurer son alcoolémie et dépenses des infos. (M. M.)

Exposé au flux touristique, la région Paca regorge de lieux festifs durant tout l'été. Et les excès, notamment alcooliques, y font légion, avec un bilan inquiétant : 258 décès sur les routes en 2023, dont 30 % liés à une alcoolisation excessive. C'est pourquoi l'association Prévention et modération, fondée par les producteurs de boissons alcoolisées, l'a choisie comme région pilote pour l'opération « Prenez le temps de souffler ». Avec un double sens : « Prenez le temps d'inspecter vos verres, boire de l'eau, manger... Et prenez le temps de nous sur notre alcoolémie », explique Antoine Carlon, délégué de l'association.

Pour ce faire, outre les messages de prévention, Prévention et modération met à disposition de 30 bars et fêtes de maisons ouvertes (tant dans le Var, à Toulon, Fréjus, La Garde et deux à Saint-Tropez)

le dispositif FliteBox, des barreaux d'été et des interventions récompensées par l'OMS et le ministère de l'Intérieur pour leur impact sur la santé publique.

Un outil pédagogique

« Un outil simple et efficace : « Quel conseil, il consiste à descendre de 0,5g, nous avez votre taux d'alcoolémie exact. Sinon, ça veut dire que votre alcoolémie est au-dessus des valeurs de référence, avec des infos sur les risques pour la santé, le temps de latence et de prendre le volant, des conseils, des perspectives

de voyageurs... », détaille Antoine Carlon, insistant sur l'information pédagogique de l'objet, qui permet « de constater que les proches et proches et les parents sont là. Et même dans des lieux où FliteBox, un grand débit de l'opération, on est en mesure de monter avec une pédagogie qu'on est fait être dans la tête des Français, sans être un jugement ». La campagne se poursuivra jusqu'en fin juillet. Ad. B.

ANNONCES LEGALES

VAR
Tel. 04 91 37 35 35
announcements@annales.fr

COMMUNE DE RIAN

Enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de Rians
Fait mentionné n°2025-240-4 en date du 09 juin 2025 le Maire de la commune de Rians a décidé d'ouvrir l'enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de Rians (175 places supplémentaires pour répondre à la nécessité croissante de sépulture).
L'acte de la commune de Rians est en consultation :
- de 10h à 17h à la Mairie de Rians du mardi 14 juillet à 9h du mardi 20 juillet 2025 à 16h30.
Le dossier d'enquête publique est consultable :
- de 10h à 17h à la Mairie de Rians, 30 Rue de la République 83940 Rians ou à l'adresse suivante : announcements@annales.fr
- de 10h à 17h à la Mairie de Rians, 30 Rue de la République 83940 Rians
Le rapport de la commission d'enquête publique sera communiqué à la mairie de Rians et sera consultable à la Mairie de Rians, 30 Rue de la République 83940 Rians ou à l'adresse suivante : announcements@annales.fr
A l'issue de cette enquête et après avis de la commission d'enquête publique en matière d'aménagement, de travaux publics et d'urbanisme ou le Procureur, l'acte sera publié au Bulletin Municipal de Rians, par l'intermédiaire de la Mairie de Rians, 30 Rue de la République 83940 Rians ou à l'adresse suivante : announcements@annales.fr
Tel. 04 91 37 35 35

2IEME INSERTION LA MARSEILLAISE VENDREDI 18 JUILLET 2025

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Toulon le 27/06/2025

APPELS D'OFFRES

AVIS D'APPELS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Commune de la Carrière d'Azur
Adresse: 06100 Carrière d'Azur

LES LÉGALES

Conformément à l'article 12 de la loi n° 2021-1103 du 24 août 2021 relative à la confiance et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales...

AVIS ADMINISTRATIFS

MODIFICATION N°1 DE DROIT COMMUN DU PLU
Par arrêté en date du 18/06/2025, le conseil municipal de la commune de Carrière d'Azur...

AVIS D'ENQUÊTES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Au sujet de l'extension du cimetière de Rians
Par arrêté municipal en date du 18/06/2025, le conseil municipal de la commune de Rians...

COLLECTIVITES, SOYEZ AU PLUS PROCHES DE VOS CONCITOYENS
Publics, associations, associations de quartier, associations sportives, associations de loisirs...

LES ANNONCES LÉGALES

ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU pour le projet de parc photovoltaïque au lieu-dit Thèmes Zone pavillonnaire
Par arrêté en date du 27/06/2025, le conseil municipal de la commune de Carrière d'Azur...

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2025-06-002 du 18/06/2025, le conseil municipal de la commune de Carrière d'Azur...

FORMALITÉS DIVERSES

COOPERATIVE REGIONALE DE DIAMANTS ET D'ASSURANCEMENT JEWELRY GROUP
Rue Grand Marché 83000 Aix

CONVOCAION AG

Assemblée générale de l'EPRI - 19/06/2025 à 19h30
Objet: Appel à candidature pour la fourniture de services de maintenance et de réparation...

VIE DES SOCIÉTÉS

QUIL MATHY LAURINE DE JESUS
Siège social: 204 rue des Capucins 83000 Aix-en-Provence

DISSOLUTION

Aux termes de la délibération en date du 18/06/2025, le conseil municipal de la commune de Rians...

ACTION-SOLIDARITE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 €
Siège social: 250 377

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/06/2025, il a été constitué une société par actions de responsabilité limitée...

var-matin VENDREDI 27 JUIN 2025 29

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/06/2025, il a été constituée une société par actions de responsabilité limitée...

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

SOCIÉTÉ SARL au capital de 300 000 euros
Siège social: 83-83000 Toulon

AVIS

VELUX INTE NATIONAL
Siège social: 83000 Toulon

AVIS

SOLUTION CIVILISME
Siège social: 83000 Toulon

PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES
Scannez le QR Code
FACILITEZ VOUS LES FORMALITÉS!

KENO Résultats des tirages du jeudi 26 juin 2025
Tirage du midi: 9 12 13 14 16 20 22 25 28
Tirage du soir: 4 6 12 16 18 19 20 21 26 31

EURO DREAMS Résultats du tirage du jeudi 26 juin 2025
4 7 19 22 24 35 5

1ERE INSERTION VAR MATIN VENDREDI 27 JUIN 2025

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE RIAN 83560

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Réçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le 19/06/2025

RECEVÉ

ID : 083-218301042-20250619-2025_240_8-AR

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE RIANS

MAIRIE DE RIANS



ARRÊTÉ 2025 – 240 – 8

Arrêté prescrivant l'enquête publique relative à l'extension du cimetière de la Commune de Rians

Le Maire de la Commune de Rians (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2223-1 et suivants et R2223-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L123-1 et suivants, L123-9 et suivants, et R123-1 et suivants du chapitre III du titre II du livre Ier,

Vu le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal du **22 septembre 2022** approuvant l'extension du cimetière de Rians sur les parcelles AW 671, AW 672, AW 720 et AW 722,

Vu la décision n° **E25000052/83** en date du **10 juin 2025** de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon, désignant Michel MILANDRI en qualité de commissaire enquêteur,

Vu le dossier relatif au projet d'extension du cimetière de Rians, comportant notamment une étude hydrologique,

Considérant que le terrain contigu au cimetière où est prévue l'extension du cimetière se situe dans le périmètre de l'agglomération, et à moins de 35 mètres des habitations,

Considérant que la capacité d'accueil du cimetière actuel est insuffisante,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dates et objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet d'extension du cimetière de Rians, dans les formes prévues au chapitre III du titre II du Livre Ier du code de l'environnement, qui se déroulera du **mardi 15 juillet 2025 à 9h00, au mardi 29 juillet 2025 à 16h15**, soit 15 jours consécutifs.

Objet de l'enquête : Extension du cimetière de Rians.

Caractéristiques principales de la modification de droit commun du PLU :

- Répondre à la nécessité d'agrandir le cimetière de Rians, pour augmenter le nombre d'emplacement, au vu de la réglementation, de son usage actuel et des tendances démographiques à venir. L'extension comprend 119 places dont 23 pour le carré musulman;
- Aménagement d'un espace vert à l'intérieur du cimetière ;
- Création d'un bassin de rétention pour répondre aux normes de stockage des eaux pluviales. Celui sera fermé par une clôture rigide ;

11/4

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le 19/06/2025

ID: 083-218301042-20250619-2025_240_8-AR

- Des murs de soutènement sont prévus dans la configuration de l'extension;
- L'agrandissement du cimetière sera clôturé d'un mur, en harmonie avec les murs existants;
- L'accès à l'extension du cimetière se fera par deux portails et un portillon.

ARTICLE 2 : Objectifs de l'enquête publique

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet l'extension du cimetière du Rians et de formuler des remarques et observations.

ARTICLE 3 : Commissaire enquêteur

Monsieur Michel MILANDRI a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulon par décision n° E25000052/83 en date du 10 juin 2025.

ARTICLE 4 : Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique comprenant le dossier du projet d'extension du cimetière de Rians, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé à la mairie de Rians, située 30 République 83560 Rians, pendant toute la durée de l'enquête aux horaires d'ouverture suivants : **du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h15 (fermeture à 16h00 le vendredi)**.

Un poste informatique sera mis à disposition du public à la Mairie pour consultation du dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6387>

À compter du **mardi 15 juillet 2025 à 9h00, jusqu'au mardi 29 juillet 2025 à 16h15**, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, et consigner éventuellement ses observations :

- sur le **registre papier** disponible en Mairie de Rians, aux horaires d'ouverture cités ci-dessus,
- par **courrier postal** à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, « *enquête publique relative à l'extension du cimetière de Rians* », Mairie de Rians, 30 rue de la République 83560 Rians,
- sur le registre dématérialisé suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6387>
- sur l'adresse mail suivante : enquete-publique-6387@registre-dematerialise.fr
- Et auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences organisées à la Mairie de Rians, située 30 rue de la République 83560 Rians.

Les contributions transmises par courrier seront déposées dans les meilleurs délais sur le registre papier disponible en Mairie, aux horaires d'ouverture cités ci-dessus, et donc visibles par tous.

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6387> et donc visibles par tous.

ARTICLE 5 : Permanences du Commissaire Enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Rians, 30 rue de la République 83560 Rians, aux jours et horaires suivants :

- **Mardi 15 juillet 2025**, de 9h00 à 12h00, ouverture de l'enquête publique,
- **Mardi 29 juillet 2025**, de 14h00 à 16h15, clôture de l'enquête publique.

[2]/4

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le 19/06/2025
ID : 083-218301042-20250619-2025_240_8-AR

ARTICLE 6 : Publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête ainsi que les informations précisées par l'article R. 123-9 et suivants du code de l'environnement sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux diffusés dans le département et sur le site internet de la Commune www.ville-rians.fr

Cet avis sera affiché dans les conditions définies par le présent arrêté et conformément aux caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionnés dans l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 à la Mairie et sur divers panneaux d'information situés sur le territoire de la Commune de Rians.

L'exécution des formalités d'affichage sera justifiée par un certificat d'affichage initial qui justifie un affichage 15 jours avant la date de l'enquête visé par le Maire annexé au dossier d'enquête. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique.

Un certificat final sera établi le dernier jour de l'enquête.

ARTICLE 7 : Fin de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre et ses annexes seront remis sans délai à Monsieur le commissaire enquêteur. Le registre sera clos et signé par Monsieur le commissaire enquêteur, qui rencontrera sous huit jours le Maire afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations.

Dans un délai de quinze jours, le Maire pourra éventuellement produire ses observations. Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, accompagnés du registre et des pièces annexées.

ARTICLE 8 : Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Var et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposée en Mairie et sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6387> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, conformément aux dispositions de l'article R. 123-21 du code de l'environnement.

ARTICLE 9 : Décision pouvant être prise suite à l'enquête publique

À l'issue de cette enquête et après avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques, le Préfet du Département du Var prendra un arrêté autorisant ou refusant le projet d'extension du cimetière de Rians.

[3]/4

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le 19/06/2025
ID : 083-218301042-20250619-2025_240_8-AR

ARTICLE 10 : Informations relatives à l'enquête publique

Toutes les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Rians :

- Par courrier postal : **M. le Maire, enquête publique relative à l'extension du cimetière de Rians, 30 rue de la République 83560 Rians**
- Par téléphone : **04 94 72 64 80**

ARTICLE 11 : Recours

Toute personne physique ou morale peut contester le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de la date de sa parution par la voie d'un recours gracieux ou par la saisine de Monsieur le Préfet du Var, en application de l'article L 2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon.

ARTICLE 12 : Exécution de l'arrêté

L'exécution du présent arrêté est à la charge de Monsieur le Maire de Rians et de Monsieur le commissaire enquêteur, chacun en ce qui le concerne.

ARTICLE 13 : Ampliation

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Var,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon,
- et à Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Rians, le 19 juin 2025

Le Maire
Nicolas BRÉMOND



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon, sis 5 rue Racine / 83000 Toulon (Tél. : 04 94 42 79 30), dans un délai de deux (02) mois à compter de la date de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité de la présente délibération dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois (02) suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de TOULON peut s'opérer soit par voie postale (aux coordonnées mentionnées ci-avant), soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://citoyens.talerecours.fr>.

The screenshot shows the CNCE website interface. At the top left is the CNCE logo. Navigation links include 'L'enquête publique', 'La CNCE', 'Compagnies territoriales', 'Actualités', and 'Documentation'. A user profile for Michel MILANDRI is visible in the top right. The main content area is titled 'Collecte de la participation du public' and 'Les procédures passées, en cours et à venir...'. Below this, there are filters for 'Toutes', 'À venir', 'En cours', and 'Passées'. A search bar for 'Département(s)' and buttons for 'Filtrer' and 'Réinitialiser' are present. A grid of four inquiry cards is displayed, each with a title, dates, and location. The third card, 'RIANS : extension du cimetière de la commune', is highlighted with a blue border and a 'À venir' badge.

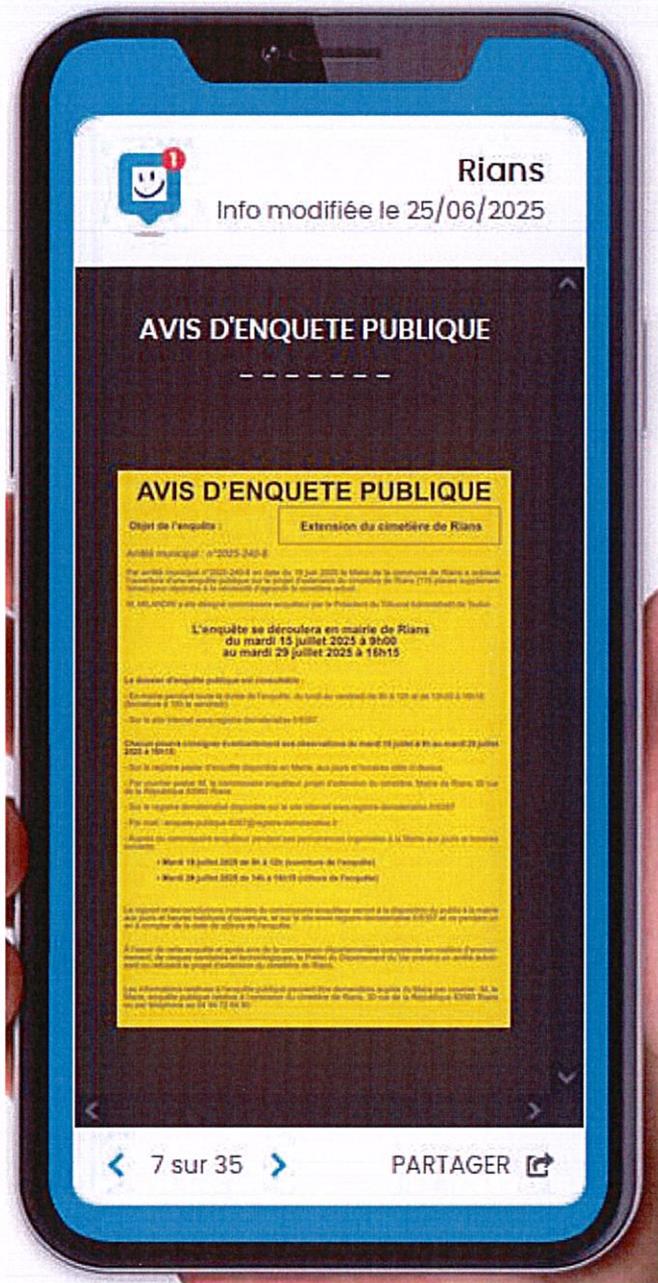


Du 15/07/2025 au 29/07/2025

RIANS : extension du cimetière de la commune

Var (83)

SITE Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs (CNCE) au 27 06 2025



APPLICATION MOBILE « PANNEAU POCKET »

Notre territoire OUI SOMMES NOUS NOS SOURCES NOS SYNTHÈSES ACTUALITÉS FAQ

Renseignez des mots-clés

Rians Type d'enquête Recherche avancée >

Enquêtes en cours x Enquêtes à venir x Provence-Alpes-Côte d'Azur x Trier par descendant x Rians x 10km x Retirer tous les filtres x

1 Enquêtes trouvées Trier par Publié le

PROJET D'EXTENSION ❤️

Autre

Date de début : 15/07/2025 - Date de fin : 29/07/2025

Rians

COMMUNE DE RIAN

Jun 2025

LA SYNTHÈSE DU MOIS EST DISPONIBLE POUR CE DÉPARTEMENT

Informez-vous facilement sur les enquêtes de votre département avec notre synthèse générée par l'IA



Notre territoire OUI SOMMES NOUS NOS SOURCES NOS SYNTHÈSES ACTUALITÉS FAQ

Accueil - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Var - Projet d'extension



Autre | Parue dans la presse le 27 juin 2025
Var Matin/Édition de Toulon

PROJET D'EXTENSION ❤️ ⚠️

Rians

Autre

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Organisme demandeur : **COMMUNE DE RIAN**

Dénomination : MAIRIE DE RIAN Siren : 218301042 COMMUNE DE RIAN AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur le projet d'extension du cimetiere de Rians Par arrêté municipal n°2025-240-B en date du **19 juin 2025** le Maire de la commune de Rians a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'extension

[Lire +](#)

Accédez au registre dématérialisé :





Autre | Parue dans la presse le 27 juin 2025
 Var Matin/édition de Toulon

PROJET D'EXTENSION

Rians



Autre



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Organisme demandeur : **COMMUNE DE RIAN**

Dénomination : MAIRIE DE RIAN, Siren : 218301047, COMMUNE DE RIAN AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur le projet d'extension du cimetiere de Rians Par arrêté municipal n°2025-240-B en date du **19 juin 2025** le Maire de la commune de Rians a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de Rians (119 places supplémentaires) pour répondre à la nécessité d'agrandir le cimetière actuel. MILANDRI a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête se déroulera en Mairie de Rians du **mardi 15 juillet** à 9h au **mardi 29 juillet 2025** à 16h15.

Le dossier d'enquête publique est consultable : -En mairie pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h15 (fermeture à 16h le vendredi) - Sur le registre papier d'enquête disponible en Mairie, Aux jours et horaires cités ci-dessus -Par courrier postal : M. le commissaire enquêteur, projet d'extension du cimetière, Mairie de Rians, 30, rue de la République 83840 Rians -Sur le registre dématérialisé disponible sur <https://www.registre-dematerialise.fr/6387> -Par mail l' enquete-publique-6387@registre-dematerialise.fr -auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences organisées à la Mairie aux jours et horaires suivant : **Mardi 15 juillet 2025** de 9h à 12h (ouverture de l'enquête) **Mardi 29 juillet 2025** de 14h à 16h15 (clôture de l'enquête) Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6387>, et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. À l'issue de cette enquête et après avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques, le Préfet du Département du Var prendra un arrêté autorisant ou refusant le projet d'extension du cimetière de Rians. Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées auprès du Maire par courrier : M. le Maire, enquête publique relative à l'extension du cimetière de Rians, 30 rue de la République 83560 Riansou par téléphone au 0494726480.

[Lire -](#)

Accédez au registre dématérialisé :

ACCEDER AU REGISTRE



PUBLICATION NOTRE TERRITOIRE 30 06 2025

DÉPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE RIAN
ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET
D'EXTENSION DU CIMETIÈRE DE RIAN

.....
CERTIFICAT DE DÉBUT D’AFFICHAGE

De l’AVIS et de l’ARRETE MUNICIPAL 19 juin 2025

D’ouverture d’une enquête publique d’Extension du Cimetière de Rians

Je soussignée, Christiane MERLE, 1^{ère} Adjointe au Maire de la Commune de RIAN (Var), certifie et atteste sur l’honneur que l’AVIS et l’ARRÊTÉ MUNICIPAL d’ouverture d’enquête publique précités ont bien été affichés en Mairie aux emplacements habituellement réservés à cet effet le 26 juin 2025 (au moins 15 jours avant l’ouverture de l’enquête)

Cachet de la Mairie :

Fait à, RIAN (Var)

Le : 26 juin 2025

Le Maire,

Pour le Maire
L’Adjoint délégué
Christiane MERLE

PJ : RAPPORT DE CONSTATATION établi par la Police Municipale de Rians (Var) le 26 juin 2025

Certificat à remettre au commissaire enquêteur dûment complété et signé.

DÉPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE RIAN

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIÈRE DE RIAN

.....
CERTIFICAT DE FIN D’AFFICHAGE

De l’AVIS et de l’ARRETE MUNICIPAL 19 juin 2025

D’ouverture d’une enquête publique d’Extension du Cimetière de Rians

Je soussignée, Christiane MERLE, 1^{ère} Adjointe au Maire de la Commune de RIAN (Var), certifie et atteste sur l’honneur que l’AVIS et l’ARRÊTÉ MUNICIPAL d’ouverture d’enquête publique précités ont bien été affichés en Mairie aux emplacements habituellement réservés à cet effet le 26 juin 2025 (au moins 15 jours avant l’ouverture de l’enquête) et jusqu’au 29 juillet 2025 inclus.

Cachet de la Mairie :

Fait à, RIAN (Var)

Le : 29 juillet 2025

Le Maire,

Pour le Maire
L’Adjoint délégué
Christiane MERLE



PJ : RAPPORT DE CONSTATATION établi par la Police Municipale de Rians (Var) le 29 juillet 2025

Certificat à remettre au commissaire enquêteur dûment complété et signé.



Arrêté Municipal 2025-240-8 du 19 juin 2025

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE RIAN 83560

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE RIAN



Du mardi 15 juillet 2025 au mardi 29 juillet 2025 inclus.

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Etabli par Monsieur Michel MILANDRI, Commissaire Enquêteur

Rapport établi à PEIPIN, terminé le 29 juillet 2025.

Diffusion : 1. Original: Monsieur le Maire de RIAN

SOMMAIRE

1. Objet et contexte de l'enquête	4
2. Désignation du commissaire enquêteur	6
3. Déroulement de l'enquête publique	6
3.1 Rencontres et réunions préalables	6
3.2 Rencontre avec les représentants de la municipalité et les élus	7
3.3 Composition du dossier mis à disposition du public	7
3.4 Information du public	9
3.5 Permanences	10
3.6 Visites de sites et rendez-vous	10
3.7 Climat général de l'enquête	10
4. Bilan général de l'enquête	10
5. Avis des personnes publiques associées ou consultées	11
6. Observations du public	11
7. Observations du Commissaire Enquêteur	11
8. Remise du procès-verbal de synthèse	11

INTRODUCTION

Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-dessous une synthèse des observations recueillies lors de l'enquête, mes questions et observations personnelles ainsi qu'une liste d'éléments ou d'informations à recevoir pour me permettre la rédaction de mon rapport.

Je sollicite de votre part un retour écrit par mail.

Merci de bien vouloir intégrer vos réponses dans le document joint :

ANNEXE N°1 PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

ANALYSE DES OBSERVATIONS ET QUESTIONS DU PUBLIC ET DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

Ce procès-verbal est établi sur la base des informations en ma possession le mardi 29 juillet 2025.

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

A la demande de Monsieur le Maire de RIANs, il a été procédé à une enquête publique sur **AU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE RIANs**, suivant Arrêté Municipal 2025-240-8 du 19 juin 2025

1. Objet et contexte de l'enquête.

PRESENTATION DU PROJET.

Le présent exposé des motifs des changements apportés, relatif **AU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE RIANs** qui fait suite à la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2022.

L'enquête publique porte sur le projet d'extension du cimetière de Rians (83).

Les caractéristiques principales du projet d'extension du cimetière sont les suivantes :

- répondre à la nécessité d'agrandir le cimetière de Rians, pour augmenter le nombre d'emplacement, au vu de la réglementation, de son usage actuel et des tendances démographiques à venir. L'extension comprend 119 places dont 23 pour le carré musulman ;
- aménagement d'un espace vert à l'intérieur du cimetière ;

- création d'un bassin de rétention pour répondre aux normes de stockage des eaux pluviales. Celui sera fermé par une clôture rigide ;
- des murs de soutènement sont prévus dans la configuration de l'extension du cimetière ;
- l'agrandissement du cimetière sera clôturé d'un mur, en harmonie avec les murs existants ;
- l'accès à l'extension du cimetière se fera par deux portails et un portillon.

2. Désignation du Commissaire Enquêteur.

Par courrier en date reçu au TA le 30 mai 2025, Monsieur le Maire de RIANs a sollicité le Tribunal Administratif de TOULON pour la désignation d'un commissaire enquêteur.

Par décision N°E2400052/83 du 10 juin 2025, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de TOULON m'a désigné en qualité de Commissaire enquêteur titulaire pour cette enquête domiciliée à la mairie RIANs.

J'ai remis au Tribunal Administratif de TOULON en retour, une déclaration sur l'honneur stipulant que je n'étais pas intéressé à l'opération.

Par Arrêté Municipal 2025-240-8 du 19 juin 2025, Monsieur le Maire de RIANs a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'extension du cimetière de la commune de RIANs.

3. Déroulement de l'enquête publique.

Cet arrêté fixe la période de l'enquête du mardi 15 juillet 2025 à 09 H 00 au mardi 29 juillet 2025 16 h 15.

Il en précise aussi les modalités de consultation du public et celles relatives au rapport d'enquête.

3.1 Rencontres et réunions préalables.

En vue de la préparation de l'enquête, j'ai contacté téléphoniquement le 10 juillet 2025 la mairie de RIANs.

Madame la 1^{ière} adjointe et la secrétaire m'ont communiqué le nom du Bureau d'Etudes ainsi que la personne en charge du dossier à la mairie. Il s'agit de BEGEAT pour le BE représenté par Julie NEGRE.

Avec le BE nous avons évoqué les dates d'enquête publique et arrêté les dates de permanence et avec Mme Christiane MERLE 1^{ière} adjointe avons convenu d'une première réunion le vendredi 20 juin 2025.

Au cours de cet entretien, ont été examinées les modalités réglementaires et pratiques de l'enquête, la publicité.

Les dates et lieux de permanence du commissaire enquêteur ont été confirmés.

J'avais pour cette réunion connaissance du dossier que j'avais téléchargé suivant un lien communiqué par le BE

Durant cet entretien, j'ai pu également apporter mes commentaires et suggestions sur l'arrêté d'organisation, l'avis de publicité et l'affichage réglementaire.

En amont de la réunion j'ai effectué une visite de site.

3.2 Rencontre avec les représentants de la municipalité et les élus

Entretien avec Monsieur Mme Christiane MERLE lors des permanences et lors de la dernière permanence sur les modalités de remise du PV de synthèse et des rapports.

Nous avons fait un rapide rapport sur le déroulement de la procédure.

3.3 Composition du dossier mis à disposition du public.

Le dossier d'enquête portant sur le projet d'extension du cimetière de RIANNS et mis à la disposition du public comprend :

1. Dossier d'enquête publique
2. Plan de situation
3. Plan du projet

Détails du dossier d'enquête :

1 Note de présentation

- 1.1 Coordonnées
- 1.2 Objet de l'enquête publique

2 Contexte de la procédure d'extension du cimetière

- 2.1 Situation de la commune
- 2.2 Etat actuel du cimetière
- 2.3 Choix du projet

3 Projet d'extension du cimetière de Rians

- 3.1 Cadre juridique.

3.2 Caractéristiques du projet

3.3 Délibération engageant l'extension du cimetière

4 Procédure d'enquête publique

4.1 Cadre juridique

4.2 L'insertion de l'enquête dans la procédure d'extension du cimetière

4.3 Désignation du commissaire enquêteur

4.4 Arrêté prescrivant l'enquête publique

4.5 Avis d'enquête publique

5 Annexes

5.1 Rapport de l'étude hydrogéologique

5.2 Règlement de la zone Ub du PLU en vigueur

5.3 Extrait du plan EXZECO 100

5.4 Extrait de la carte de l'aléa incendie de forêt

Avis du Commissaire Enquêteur :

Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public suivant la législation article L 153-47 du code de l'urbanisme.

Il faut également précisé que le dossier administratif, rédigé par BEGEAT, est très complet

3.4 Information du public.

Avis au public :

Un avis au public a été rédigé par la commune pour une publication dans 2 journaux et pour un tirage sur papier jaune pour être diffusé sur tous les sites de la commune de RIANNS.

Un constat d'affichage a été réalisé le représentant de la police municipale.

Parutions dans la presse :

Les avis de publicité de l'enquête ont été publiés par les soins de la mairie de MISON dans deux journaux :

ÉDITION	1ère parution	2ème parution
VAR MATIN	27 juin 2025	18 juillet 2025

LA MARSEILLAISE	27 juin 2025	18 juillet 2025
-----------------	--------------	-----------------

L'enquête a également été diffusée sur internet sur le site : NOTRE TERRITOIRE

Notre territoire vous informe de l'ouverture des enquêtes publiques partout en France.

Ce service gratuit s'adresse en priorité aux citoyens qui s'intéressent à la transformation de leur territoire et de leur environnement. Il est proposé par la **presse quotidienne régionale**, le média des informations générales et de la proximité.

Notre territoire est un outil qui favorise l'implication des citoyens à la vie de leur territoire.

Affichages légaux :

La commune a fait paraître sur son site internet le 23 juin 2025, l'information concernant l'enquête publique ainsi que sur « panneau pocket ».

Des affiches annonçant l'enquête publique ont été mises en place 15 jours avant le début de celle-ci sur l'ensemble des panneaux administratifs de la commune de RIANs et ce jusqu'à la fin de l'enquête dans les délais prescrits.

Les services de la municipalité m'ont informé que l'affiche figurait bien sur l'ensemble des panneaux administratifs de la commune de RIANs, dont un procès-verbal de constat a été dressé par la police municipale.

J'ai pu personnellement vérifier la réalité de cet affichage sur certains panneaux administratifs près de différents quartiers, puis lors de mes venues pour les permanences sur les panneaux administratifs de la mairie de RIANs.

Un certificat définitif d'affichage m'a été fourni en **date du 23 mai 2025**.

Registre dématérialisé :

A partir du 27 juin 2025 le public pouvait consulter le l'avis d'enquête publique ainsi que l'arrêté du maire sur le site de l'organisme du registre dématérialisé.

A compter du 15 juillet 9 h 00 le public avait accès à l'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique.

3.5 Permanences.

Les deux permanences ont été tenues :

- le 15 juillet 2025 de 09 h 00 à 12 h 00,
- le 29 juillet 2025 de 14 h 00 à 16 h 15.

Elles ont eu lieu dans de très bonnes conditions.

Le mardi 29 juillet à 16 h 15, à la clôture de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur a clos le registre d'enquête.

Le registre d'enquête a été remis par le Commissaire Enquêteur à cette date avec le dossier d'enquête.

La collaboration de la mairie a été très satisfaisante. Les locaux mis à dispositions aussi bien du commissaire enquêteur que du public pour consulter le dossier étaient de qualité.

Le dialogue avec le BE et le personnel de la mairie a pu s'établir sans difficulté.

Les demandes du CE ont été prises en compte et suivies efficacement.

3.6 Visite de sites et rendez-vous.

Il y a eu une visite du site le vendredi 20 juin 2025.

3.7 Climat général de l'enquête.

Les deux permanences se sont déroulées dans le bureau du service urbanisme, avec accès direct pour le public et les personnes à mobilité réduite qui a été mis à la disposition du commissaire enquêteur dans des conditions globalement satisfaisantes et dans un climat serein.

La participation du public : une seule personne s'est déplacée le mardi 15 juillet 2025 et n'a pas souhaité laisser de remarques écrites sur le registre d'enquête.

4. Bilan général de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur constate :

- 659 visiteurs
- 1411 téléchargements

Visites sans observation:

- 15 juillet 2025 : 1
- 29 juillet 2025 : 0

Nombre d'observations sur le registre d'enquête :

- 15 juillet 2025 : 0
- 29 juillet 2025 : 0

Nombre d'observations sur le registre dématérialisé :

- 22 juillet 2025 : 1

Par ailleurs, aucune pétition n'a été portée à la connaissance du Commissaire Enquêteur..

5. Avis des personnes publiques associées ou consultées.

Sans objet

6. Observations du public.

Les observations pouvaient être exprimées par le public sous deux formes :

- sur le registre, de façon manuscrite ou par insertion dans ce registre d'un texte pré-rédigé,
- par courrier électronique sur le registre dématérialisé.

7. Observations du Commissaire Enquêteur.

Les observations du public n'expriment pas majoritairement d'opposition mais sont à considérer comme l'expression de possibles amendements du projet, des pistes alternatives ou de réflexion soumises à l'arbitrage des élus communaux.

8. Remise du procès-verbal de synthèse.

La réglementation relative aux enquêtes publiques prévoit que :

« Le commissaire enquêteur rencontre dans la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose alors d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles par un mémoire en réponse ».

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement, ce procès-verbal de synthèse présente cette enquête et rassemble les observations recueillies lors de son déroulement.

Le 23 mai 2025, le Commissaire Enquêteur a remis par mail le procès-verbal de synthèse des observations à l'attention de Monsieur le Maire.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le maître d'ouvrage est invité à faire connaître sous quinze jours ses réponses et compléments éventuels.

Il a été convenu que compte tenu de l'absence de remarques du public la réponse de la mairie se ferait par retour.

Ces 2 documents seront annexés au rapport d'enquête publique

Fait à PEIPIN, le 29 juillet 2025

Le Commissaire Enquêteur



Michel MILANDRI

PS : le registre d'enquête a été clos le 29 juillet 2025 par le commissaire enquêteur et laissé avec le dossier d'enquête.



Arrêté Municipal 2025-240-8 du 19 juin 2025

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE RIAN 83560

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE RIAN



Du mardi 15 juillet 2025 au mardi 29 juillet 2025 inclus.

PROCES VERBAL DE SYNTHESE .TABLEAU DES REMARQUES

Etabli par Monsieur Michel MILANDRI, Commissaire Enquêteur

Rapport établi à PEIPIN, terminé le 29 juillet 2025.

Diffusion : 1. Original: Monsieur le Maire de RIAN

PERMANENCE DU 15 JUILLET 2025

Madame BARRA Danièle 5 avenue du Général de Gaulle RIANs

Cette dame n'a pas souhaité faire ses remarques sur le registre d'enquête.

Elle a posé la question : Pourquoi l'extension du cimetière ne s'est-elle pas réalisée de l'autre côté de la départementale ?

REPONSE de Madame Christiane MERLE Adjointe à l'urbanisme : le terrain pour l'extension est en emplacement réservé au PLU de la commune.

ANALYSE DU CE : en effet dans le dossier mis en enquête publique et mis à la disposition du public l'emplacement réservé est bien signalé.

Dossier d'enquête

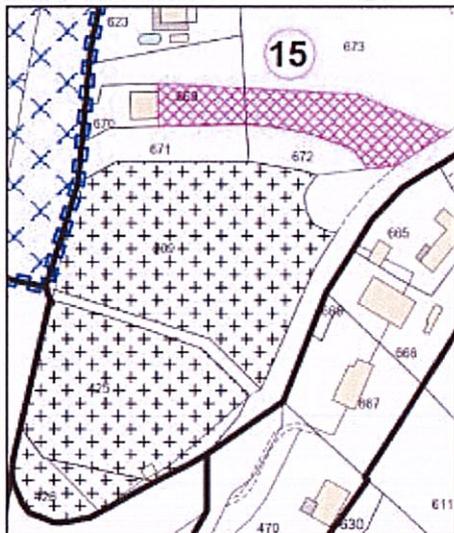
Documents et plans opposables

Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Rians en vigueur, une partie du projet d'extension du cimetière est identifié au règlement graphique par l'emplacement réservé n°15 destiné à l'extension du cimetière, au bénéfice de la commune. Situé dans la zone Ub, le règlement applicable est annexé au présent document.

La zone du cimetière et de son extension n'est pas concernée par l'emprise potentiellement inondable Exzeco 100 (voir annexes).

Au regard de la cartographique de l'aléa incendie de forêt réalisée par la Direction Départementale des Territoires de la Mer du Var en octobre 2023, la zone est concernée par un aléa faible à très faible (voir annexes).

Extrait du règlement graphique du PLU en vigueur :



REGISTRE DEMATERIALISE 22 JUILLET 2025

Contribution n°1 (Web) Nouvelle

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 22 juillet 2025 à 09h40

Bonjour. L'extension du cimetière (installation ouverte au public) prendra-t-elle bien en compte les règles PSH pour les déambulations autonomes ou les faciliter par des tiers ? Sur la vue en plan, il n'apparaît pas y avoir de paliers de repos « à plat »...

REPONSE de Madame Christiane MERLE

Suite à votre mail concernant la contribution N°1, j'ai contacté Mr Antonini de la SPL et voici sa réponse :

"Comme le dénivelé était trop important pour créer un accès piéton aux normes PMR depuis l'avenue du Général de Gaule, nous avons pris parti de déplacer les portails d'entrée / sortie et le portillon en pied de la rampe et de mettre une place PMR entre les deux rampes au niveau des portails et du portillon.

Depuis la place PMR, l'accès et la circulation piétonne dans le cimetière est aux normes PMR, avec des pentes longitudinales inférieures à 4.0% et des pentes transversales de 1% maximum.

Nous ne sommes pas entrés dans le détail d'équipement supplémentaire : bande de guidage, signalisation, bande podotactile, contraste des marches, marquage, etc."

ANALYSE DU CE : Le commissaire enquêteur prend acte de la réponse. En effet en analysant le plan on constate les aménagements décrits.

Fait à PEIPIN le 29 juillet 2025

Le Commissaire Enquêteur

Michel MILANDRI



FIN DU DOCUMENT PIECES ANNEXES

Fait à PEIPIN, le 04 août 2025

Le Commissaire Enquêteur.

Michel MILANDRI

